

## **Procès-verbal du Comité syndical du 27 janvier 2023**

L'an 2023, le 27 janvier à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 20 janvier 2023, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

### Étaient présents :

M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M. Patrick BAGOT, M. Gérard CLAVIER, M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher.

M. Serge AUDONNET, délégué suppléant de la CDC Cœur de France ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M<sup>me</sup> Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Nérondes ; M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Jean MOINET, délégué suppléant de la CDC La Septaine ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

### Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M<sup>me</sup> Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire, avait donné pouvoir à M. André TEYSSANDIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M<sup>me</sup> Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

### Étaient absents ou excusés :

M<sup>me</sup> Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher.

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M<sup>me</sup> Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

M<sup>me</sup> Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M<sup>me</sup> Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry.

M<sup>me</sup> Bernadette PERROT-DUBREUIL, déléguée suppléante du Département du Cher.

M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents, ouvre la séance et demande à l'instance de procéder à une minute de silence en mémoire à M. Daniel FOURRE, Vice-président de Berry Numérique depuis 2015 décédé récemment.

A l'issue de la minute de silence, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance.

### **Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2022**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 16 décembre 2022 à l'unanimité.

### **Rapport n°2 : Budget primitif 2023**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en rappelant que la phase 1 du déploiement de la fibre optique dans le Cher s'est achevée l'année dernière. Berry Numérique œuvre désormais à la phase 2. Le rythme de déploiement contractuellement prévu est tenu jusqu'à présent.

L'élaboration du SDUSN est en cours d'établissement conjointement avec l'Indre. Des échanges ont commencé avec des prestataires chargés de préparer le document. Il faut penser à l'avenir notamment en ce qui concerne les usages à développer dans le Cher. Plusieurs axes intéressants sont en cours d'élaboration. Ceux-ci seront détaillés ultérieurement lorsque les réflexions seront plus abouties.

M. Pascal BOURDILLON précise que Berry Numérique compense la perte d'abonnés de la DSP radio Wifimax causée par le déploiement de la fibre optique. Cette DSP va se terminer en 2024.

Concernant les fonds de l'Etat, le solde de la phase 1 ne sera pas versé par l'Etat cette année. La quasi-totalité des flux présentés sont ceux de la phase 2.

M. Patrick BARNIER indique que le financement de l'Europe est la partie la plus incertaine mais que la Région s'est engagée à compenser la subvention d'investissement en cas de carence.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'il est prévu au budget les recettes du dossier ReactEU. La convention avec la Région prévoyait un bilan fixé en fin d'année 2022. Berry Numérique a, d'un commun accord avec la Région, décidé d'attendre quelques mois supplémentaires en raison de l'impossibilité de déposer le dossier FEDER 2021-2027.

M. Guillaume CREPIN précise qu'il est nécessaire d'avoir de la visibilité assez vite. La Région accompagne ce dépôt de dossier. La fin de la phase 1 doit être soldée financièrement et la Région accompagne également la phase 2. Il espère néanmoins que l'Europe jouera son rôle.

M. Patrick BARNIER rappelle que l'équilibre du budget de la section d'investissement en 2023 sera assuré sans faire d'emprunt sous réserve que l'Etat et l'Europe apportent leurs financements comme prévu.

M. Pascal BOURDILLON explique que les raccordements anticipés ont débuté cette semaine. Sur les nouvelles zones techniques, pendant les 3 mois de gel commercial, l'objectif est de faire un maximum de raccordements anticipés avant l'arrivée des opérateurs nationaux. Une fois le réseau ouvert aux opérateurs, Berry Numérique aura moins de marge de manœuvre. C'est Berry Fibre Optique qui prend en charge les raccordements anticipés.

M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER demande si la question des raccordements anticipés sera explicitée lors de réunions publiques comme celle prévue à proximité de Bussy et si Berry Numérique a la libre parole pour mettre en garde contre les difficultés de raccordement engendrés par les opérateurs nationaux.

M. Pascal BOURDILLON répond que cela ne concerne que les nouvelles zones techniques pour lesquelles les travaux se terminent en 2023. A Bussy, il s'agit de la dernière zone technique achevée en 2022 sur ce secteur. Elle n'est pas concernée par les raccordements anticipés. Le message est diffusé concernant les problèmes de raccordement et Berry Numérique alerte les personnes présentes. Cependant, il ressort des statistiques que les personnes préfèrent tout de même se raccorder chez un opérateur national.

M. Dominique CHAMPAGNE demande si les déploiements seront bien achevés en 2025.

M. Patrick BARNIER répond que Berry Numérique est confiant sur la tenue de ces engagements. Notre délégataire a déjà conduit des opérations jusqu'au 100% fibre notamment pour la Sarthe et la Corrèze. Il y a malgré tout une certaine incrédulité qui demeure de la part des gens. Il faut demeurer vigilant mais aujourd'hui, il n'y a pas d'alerte.

M. pascal BOURDILLON explique que les jalons de travaux sont tous tenus et même achevés en avance pour certains. La machine est lancée, ce serait surprenant que les délais ne soient pas tenus.

Le Comité syndical approuve le budget primitif 2023 à l'unanimité.

### **Rapport n°3 : Création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il s'agit de la même démarche que l'année dernière. Berry Numérique vise le recrutement d'étudiants pour tenir le stand aux côtés des personnels de Berry Numérique.

Le Comité syndical approuve la création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges à l'unanimité.

### **Rapport n°4 : Convention de gestion de la marque BFO avec le RIP36**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M. Pascal BOURDILLON explique que Berry Numérique avait signé avec Axione lors de la première DSP. La marque « Berry Fibre Optique » a été récupérée par Berry Numérique. Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> DSP, Berry Numérique est en groupement de commande avec le RIP36. Il y a donc copropriété de la marque avec le RIP36. Celui-ci délègue toutefois la gestion de la marque.

Le Comité syndical approuve la convention de gestion de la marque BFO avec le RIP36 à l'unanimité.

### **Rapport n°5 : Evénements de communication 2023**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant que Berry Numérique va dépasser la 100 000<sup>ème</sup> prise éligible cette année. Il est intéressant de communiquer sur le sujet à l'horizon du printemps. Toutes les collectivités associées au projet seront prévenues et invitées.

Le 2<sup>ème</sup> évènement est la co-organisation de l'Université du Très Haut Débit (UTHD) qui aura lieu à Bourges le 12 et 13 octobre 2023. Cela fait venir environ 2000 participants. Toute la communauté du très haut débit sera présente : industriels, collectivités, partenaires. Ce projet est en cours de préparation avec Infranum et IdealCo qui s'appuient sur Berry Numérique en local. Une grande partie du projet est financé par l'apport des exposants qui tiendront des stands. Les collectivités co-financent également.

M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER indique que Berry Numérique est partout sur le territoire sauf sur Bourges et demande si une manifestation en dehors est prévue.

M. Guillaume CREPIN demande s'il est possible de proposer une activité accessoire en marge de l'évènement comme quelques visites du patrimoine historique lors du week-end en partenariat avec l'AD2T.

M. pascal BOURDILLON répond que des incitations à des activités accessoires seront bien proposées avant et après l'évènement.

M. Patrick BARNIER rappelle que Berry Numérique souhaite également présenter ses 10 ans d'existence. Il est proposé d'associer des élus de Berry Numérique à la démarche.

M. Pascal BOURDILLON explique que l'idée proposée est d'associer des élus pour définir ce que Berry Numérique peut faire plutôt que de faire des propositions issues uniquement des services. Il s'agirait de définir ensemble ce qui peut être envisagé et imaginer ce qui peut être fait. Cela représente une réunion d'environ 1h30.

MM. Guillaume CREPIN, Gilles GONTHIER, Jean MOINET, Christian DESMARE et Christian GATTEFIN se proposent.

Le Comité syndical prend acte des évènements de communication 2023 et approuve la désignation des 5 délégués pour participer à la définition du projet des 10 ans de Berry Numérique.

## **Rapport n°6 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

MM. Fabrice CHOLLET, François GRESSET et M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER quittent la salle à 10h29.

M. Pascal BOURDILLON expose l'état d'avancement du déploiement de la fibre dans le Cher. La seule mauvaise surprise concerne la zone AMII (Agglomération de Bourges et ville de Vierzon) qui n'est qu'à 93%, ce qui impacte le taux de déploiement départemental et aujourd'hui Orange ne prend aucun engagement pour achever son déploiement.

M. Patrick BARNIER explique qu'une réunion de suivi a eu lieu le mercredi 25 janvier 2023. Orange ne donne aucune garantie pour aller vers le 100%. Il est à 93% et considère avoir atteint l'objectif fixé sans tenir compte de la réalité. Finalement, la ruralité va être mieux desservie que les zones urbaines. Les communes de Mehun sur Yèvre et Vorly ont été déployées par Berry Numérique avant leur intégration dans Bourges Plus et sont les mieux déployées de l'agglomération de Bourges. C'est un problème qui existe également dans d'autres départements.

M. Guillaume CREPIN indique que la réunion a été assez houleuse. Orange adopte le discours national qui consiste à considérer que le contrat est rempli au niveau national. Orange veut bien continuer à déployer mais n'ira pas au bout car ses équipes ne sont plus sur place. Orange considère même qu'il n'est plus utile de continuer les réunions de suivi. Les communes de la zone AMII qui ont de l'habitat dispersé notamment se trouvent laissées pour compte.

M. pascal BOURDILLON rappelle que ceux qui ont le plus de soucis à se faire ne sont pas dans l'habitat isolé des zones rurales car Berry Numérique viendra les desservir contrairement à l'habitat isolé de la zone AMII.

M. Jean MOINET intervient concernant les offres d'abonnement à la fibre et indique qu'il est compliqué de comparer les offres Internet.

M. Pascal BOURDILLON explique que les offres promotionnelles changent sans cesse et les propositions sont variables d'un opérateur à l'autre.

Concernant l'arrêt du cuivre, Orange a déterminé un premier planning de fermeture des services ADSL comportant deux lots. Le 13 janvier dernier, une phase de concertation a été lancée par Orange mais il n'est possible que de retirer des communes de la liste.

M. Patrick BARNIER indique que cela va poser des soucis notamment pour les systèmes de « présence verte » des personnes âgées encore peu compatibles avec le réseau fibre. Cela va également déclencher un mouvement d'abonnement à la fibre.

M. Gilles GONTHIER demande si Orange travail à l'échelle du NRA et comment Orange peut couper seulement une commune alors que d'autres communes sont desservies par le NRA d'une commune identifiée.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'Orange travail à l'échelle de la commune mais n'a pas explicité sa méthode.

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau est prévu le jeudi 8 juin 2023 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 16 juin 2023 à 9h30. La réunion de travail sur les 10 ans de Berry Numérique est fixée au vendredi 3 mars 2023 à 14h00.

La séance est levée à 10 heures 59.

**Gilles GONTHIER**  
SECRETAIRE DE SEANCE



**Patrick BARNIER**  
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE



Siret 200 041 481 00017